



**CONCOURS**  
**« REMBOURSEMENT D'UN ABONNEMENT DE SAISON DE SKI DE FOND » 2019-2020**  
**CLUB NORDIQUE MONT-SAINTE-ANNE**

Règlements de participation

- Pour participer au concours, vous devez avoir acheté un abonnement de saison de ski de fond à la Station Mont-Sainte-Anne et avoir accepté le versement d'une contribution de 10\$ pour un abonnement individuel ou de 20\$ pour un abonnement familial pour encourager le développement des athlètes du Club nordique Mont-Sainte-Anne.
- Les employés et les membres du conseil d'administration du Club nordique Mont-Sainte-Anne, tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate [père, mère, frères, sœurs, enfants], leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Les participants au concours doivent être âgés de 18 ans ou plus au moment du tirage.
- Le tirage se fera parmi toutes les personnes participantes. Il n'y a qu'un seul prix, soit le remboursement du prix d'achat de l'abonnement de saison de ski de fond individuel ou familial, selon ce qui sera inscrit sur la facture du gagnant.
- Le tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2020 au Mont-Sainte-Anne à 13 h. Le Club nordique Mont-Sainte-Anne entrera en contact avec le gagnant selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription. Le nom du gagnant sera affiché sur le site [www.clubnordiquemsa.ca](http://www.clubnordiquemsa.ca) ainsi que sur une infolettre destinée aux abonnés du Mont-Sainte-Anne. Le Mont-Sainte-Anne remboursera la somme inscrite sur la facture, moins le versement individuel ou familial selon le cas.

---

Hugues Leclerc  
Mont-Sainte-Anne  
2000, boul. du Beau-Pré  
Beaupré (QC)  
G0A 1E0

---

Pierre Boutet  
Club Nordique  
64, rue des Sources  
Saint-Ferréol-les-Neiges (QC)  
G0A 3R0